


ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

**UV J.S.P. 2**

**Module : INC**



**LSPCC : possibilités et limites d'utilisation – Protection individuelle contre les chutes**

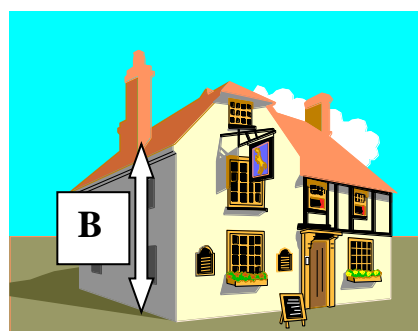
## I. Possibilité :

Elle permet de parer les chutes du personnel lors de déplacements dans un environnement hostile lors d'une progression horizontale par exemple.



## II. LIMITES :

La distance entre les amarrages (A) est déterminée par la hauteur libre (B) sous la personne en progression (tenir compte de l'élasticité de la corde).



La longueur de la corde après le dernier point de renvoi doit toujours être inférieure à cette hauteur de manière à pouvoir stopper la chute du sauveteur avant qu'il ne heurte un obstacle.

Les points permettant de s'assurer **doivent impérativement être au-dessus ou au même niveau de l'axe de déplacement.**

